

Pays : France

Commission : Conseil de l'Union européenne

Problématique : Comment l'Union européenne peut-elle renforcer son rôle dans la protection des mers et océans, tout en conciliant les intérêts économiques des États membres ?

La France, sous l'autorité du Président Emmanuel Macron, défend une vision ambitieuse d'une Europe souveraine et responsable face aux défis environnementaux contemporains. La protection des mers et des océans constitue un enjeu stratégique majeur, au cœur des défis climatiques, économiques et géopolitiques. Dans le cadre du Conseil de l'Union européenne, l'élaboration d'un "Blue Deal" représente une opportunité essentielle pour structurer une action européenne cohérente et efficace.

Les océans jouent un rôle déterminant dans la régulation du climat, la préservation de la biodiversité et la prospérité économique des États membres. Toutefois, ils subissent des pressions croissantes : pollution, surexploitation des ressources halieutiques et dégradation des écosystèmes. Pour la France, deuxième puissance maritime mondiale, ces enjeux revêtent une importance particulière. Notre économie maritime, nos territoires ultramarins et nos littoraux font de la protection des espaces marins une priorité nationale et européenne.

La France soutient le renforcement du rôle de l'Union européenne dans la gouvernance maritime, en cohérence avec les objectifs du Pacte vert pour l'Europe. Un "Blue Deal" doit permettre de protéger les océans sans affaiblir l'économie. La transition écologique du secteur maritime ne peut pas être envisagée sans accompagnement financier, innovation technologique et coopération renforcée entre États membres. En effet, notre pays a toujours fait de la protection des mers et des océans une priorité, notamment en accueillant la troisième Conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC3) à Nice en juin 2025. D'autre part, on est très engagé pour le développement des Aires marines protégées (AMP) on possède l'un des réseaux d'AMP le plus grand au monde couvrant 30% de nos eaux visant la protection de la biodiversité, des écosystèmes et la gestion durable des ressources.

La France plaide pour une approche équilibrée reposant sur trois principes : protection efficace des écosystèmes marins, soutien aux acteurs économiques concernés et coordination européenne accrue. L'objectif doit être de garantir la durabilité des ressources tout en assurant la viabilité économique des secteurs stratégiques tels que la pêche, le transport maritime et les énergies marines renouvelables. Enfin, l'Union européenne doit affirmer son leadership international en matière de gouvernance des océans, afin de promouvoir des standards élevés de protection et de durabilité. Une action collective renforcée permettra d'éviter les distorsions de concurrence et d'assurer une transition juste pour l'ensemble des États membres.

En conclusion, la France adopte une position résolument europhile. Nous considérons qu'un "Blue Deal" ambitieux est une étape essentielle vers une Europe plus souveraine, plus durable et plus compétitive. La protection des mers et des océans doit être pensée comme un investissement stratégique pour l'avenir commun de l'Union européenne.